



# Dimanche 20 décembre 2020 PARADE DE NOËL

à partir de 17h

Le Père-Noël et son cortège sillonneront la commune dans un défilé féérique au son des fanfares. Vous pourrez les saluer du pas de la porte, de la fenêtre ou de votre jardin.

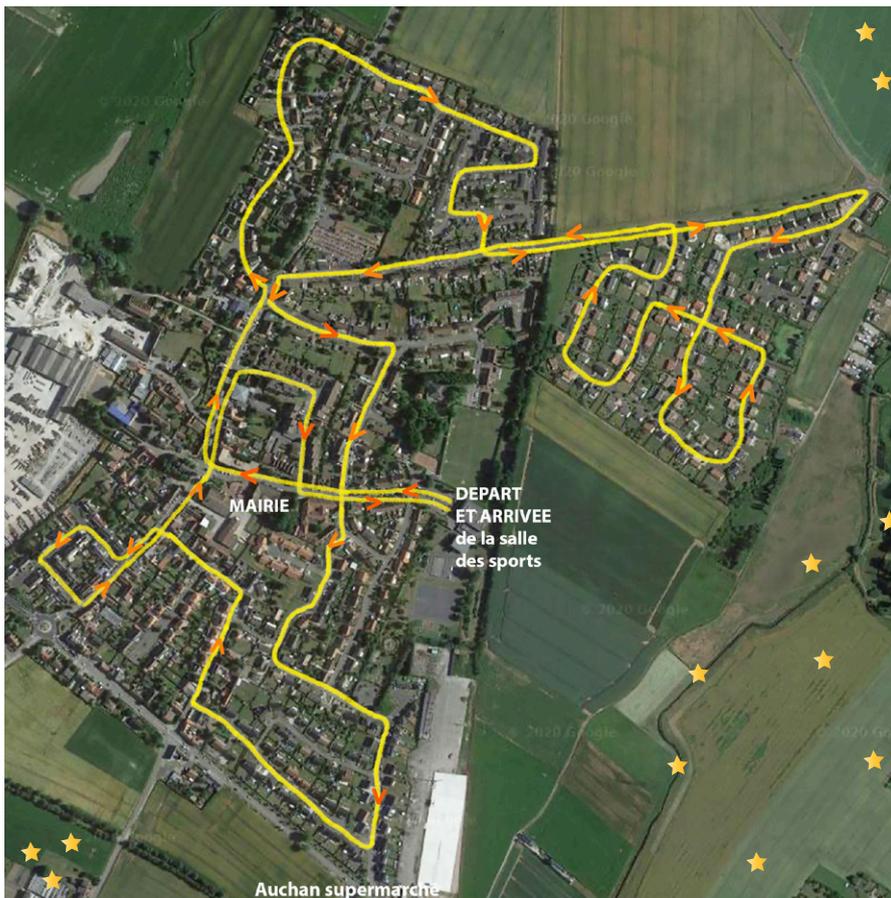
Retrouvez le parcours sur facebook et sur [www.noyelleslesvermelles.fr](http://www.noyelleslesvermelles.fr)



*Les rassemblements sur la voie publique sont limités à 6 personnes, le port du masque est obligatoire.*

## La parade passe devant chez vous ?

Respectez les consignes,  
saluez-là depuis votre domicile.



Au départ de la salle des sports à 17h, la parade empruntera :

- avenue de Paris
  - rue des Résistants
  - avenue St Exupéry
    - rue V. Hugo
  - rue des Lilas
  - rue des Bleuets
  - rue des Mimosas
  - rue des Roses
  - rue des Oeilletts
  - rue de Vermelles
  - rue des Cèdres
  - rue des Sapins
  - rue des Platanes
  - rue des Acacias
  - rue des Charmes
- rue des Chênes
  - rue de Vermelles
  - rue des Champs
  - rue des Fleurs
- avenue de Copenhague
  - rue du Clos du Village
    - rue d'Artois
  - rue de Picardie
  - rue de la Champagne
    - rue Muterlotte
  - rue des Résistants
  - rue des Pinsons
  - rue des Rossignols
  - rue des Fauvettes
  - rue des Résistants
  - avenue de Bruxelles
  - avenue de Londres
  - avenue de Paris

Les membres du comité des fêtes et du conseil municipal vous remercient d'avance pour le respect des consignes afin que la parade se déroule dans les meilleures conditions.

Cet évènement pourrait être annulé sur ordre des autorités ou en fonction des conditions météorologiques.

**Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année !**

## ★ Votre domicile n'est pas sur le parcours de la parade ? ★

Pour cette seule raison vous êtes autorisés à vous rapprocher du parcours de la parade de façon à profiter du spectacle dans la rue de votre choix. Toutefois, veiller à vous munir de votre masque et à ne pas vous rassembler à plus de six personnes sur la voie publique.

Cette parade autorisée par la Préfecture doit se dérouler dans des conditions optimales de sécurité au vu de la situation sanitaire :

- parade à regarder de chez vous (de votre jardin, à vos fenêtres ou portes...)
- seules les personnes dont la résidence ne se trouve pas sur le parcours de la parade pourront se trouver sur la voie publique,
- les rassemblements sur la voie publique sont limités à des groupes de 6 personnes maximum,
- le port du masque est obligatoire,
- **il sera interdit de se joindre à la parade ou de la suivre,**
- seules les personnes assurant la sécurité de l'évènement sont autorisées à se déplacer sur la chaussée aux côtés de la parade.